

[1^{er} janvier](#)**Le Greffier adjoint, John Hocking, fait office de Greffier**

Consécutivement à l'expiration du mandat du Greffier, Hans Holthuis (Pays-Bas), son adjoint, John Hocking (Australie), est désigné ad intérim. Il fera office de Greffier jusqu'à la nomination du successeur de Hans Holthuis.

[2 janvier](#)**Appels interjetés dans l'affaire d'outrage Haraqina et Morina**

Aussi bien la Défense que l'Accusation déposent ce jour leur notice d'appel contre le jugement du 17 décembre dernier, par lequel Astrid Haraqija et Bajrush Molina ont été condamnés à cinq mois et trois mois de prison respectivement.

Astrit Haraqija est un ancien ministre de la culture, de la jeunesse et des sports du Kosovo, et Bajrush Morina un ancien conseiller politique du ministre adjoint de la culture, de la jeunesse et des sports. Tous deux ont été inculpés d'outrage au Tribunal, le 25 avril 2008, pour avoir tenté de persuader un témoin protégé de ne pas témoigner contre Ramush Haradinaj.

[5 janvier](#)**Le nouveau Commandant de l'Unité de Détention prend ses fonctions**

Native d'Australie, Michelle Paynter était jusqu'à son arrivée à La Haye manager général du Centre correctionnel Mid North Coast dans la province des Nouvelles Galles du Sud, un centre pouvant accueillir 618 détenus toutes catégories confondues.

Michelle Paynter a une expérience de vingt ans dans le système pénitentiaire, acquise dans les Etats australiens de la Victoria, du Queensland et des Nouvelles Galles du Sud. Cette expérience inclut la gestion de facilités pénitentiaires pour hommes, y compris des prisons de haute sécurité.

Diplômée en Sciences Sociales, Michelle Paynter est aussi titulaire de Diplômes d'Administration Pénitentiaire et d'Administration de la Justice.

[6 janvier](#)**Župljanin et Karadžić seront jugés séparément**

Une Chambre spécialement constituée (composée des Juges Kwon, Président, Bonomy et Parker) statue sur une requête de Stojan Župljanin visant à obtenir la jonction de son affaire avec celle de Radovan Karadžić : la motion est rejetée.

Les Juges appuient essentiellement leur décision sur la conclusion que « les deux actes d'accusation présentent des différences significatives ».

[15 janvier](#)**Stanislav Galić purge sa peine de prison à vie en Allemagne**

"Stanislav Galić, un ancien Commandant de l'Armée des Serbes de Bosnie, a été transféré ce jour en Allemagne pour purger la peine de prison à vie pour les crimes qu'il a commis dans la région de Sarajevo, et à Sarajevo même, de 1992 à 1994, » annonce un communiqué de presse (qui est disponible en Anglais, BCS et Français sur le nouveau site Internet du Tribunal).

Le transfert de Stanislav Galić porte à 29 le nombre de personnes condamnées présentement en cours d'exécution de peine. Vingt-quatre autres ont purgé leur peine. Il ne reste plus que deux personnes définitivement condamnées en attente de transfert : Milan Martić et Pavle Strugar.

[16 janvier](#)**Libération anticipée accordée à Pavle Strugar**

Le Président Robinson signe une Ordonnance à cet effet. Condamné pour les crimes de guerre commis par les forces de l'Armée populaire yougoslave sous son commandement pendant l'attaque sur la vieille ville de Dubrovnik (Croatie) le 6 décembre 2001, et condamné le 17 juillet 2008 à 7 ans et demi de prison par la Chambre d'appel, Pavle Strugar sera en liberté anticipée à compter du 20 février prochain.

Le Président a essentiellement pris en compte deux facteurs : le fait que Pavle

CALENDRIER DES AUDIENCES: 20 JANVIER – 30 JANVIER

MARDI 20 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

MERCREDI 21 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 12:30, **Mrksić & Sljivancanin**, Appel
14:15 – 17:45, **Mrksić & Sljivancanin**, Appel
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

JEUDI 22 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 18:30, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

VENDREDI 23 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:00, **Mrksić & Sljivancanin**, Appel
14:15 – 16:00, **Mrksić & Sljivancanin**, Appel
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès

LUNDI 26 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
15:30 – 19:00, **Djordjević**, Mise en accusation
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić & Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 27 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić & Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MERCREDI 28 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
14:15 – 19:00, **Lukić & Lukić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

JEUDI 29 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić & Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

VENDREDI 30 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 116 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 116 d'entre elles : dix ont été acquittées, 57 condamnées (deux sont en attente de transfert pour purger leur peine, 29 sont en cours d'exécution de peine, 24 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 45 accusés : dix sont en appel, six sont en attente de jugement de première instance, 20 sont en procès, et sept en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 29 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Ad Interim Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Assistante: Gea van der Werf, + 31.70. 512. 85.99, vanderwerf@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
